

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 29 MAI 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf mai, les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle du Jardin Public, au Groupe Milon à Segré-en-Anjou-Bleu, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10, L 2121-12 et L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. BÉLIER Denis			M. HEULIN Pierre-Marie	1	
	M. BESNIER Michel	1		Mme BOURDAIS Marie-Paule	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	Mme BOULTOUREAU Magali	1		M. BESNIER Loïc	1	
	M. BRILLET Martial			M. BRUANT Joël		
	Mme CERISIER Isabelle	1		Mme CHAUVEAU Carine		
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise			M. CABRAL Joaquim		
	M. DELAUNAY Dominique			M. BALLE Matthieu		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas	1	
	M. GATINEAU Régis			M. MARY Yves		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. FOURNIER Daniel		1
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		1
	M. PELLUAU Dominique	1		M. LARDEUX Dominique	1	
	M. PERROIS Christian	1		M. ROCHEPEAU Pierre		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël			M. BIANG N'ZIE Patrick	1	
	M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BOSSÉ Fabien		
	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc-Antoine		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René			M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent			M. VALLEE Jacky		1
	M. DELANOË Jean-Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin		
	M. GAROT Rémi	1		M. HOUTIN Jean- Christophe		
	M. GAUCHER Olivier			M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno			M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel	1		M. GIBOIRE Jean-Paul		1
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent			M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic			M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel			M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony			M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		1
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien			M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal		1	M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique			M. GENDRY Hugues		1
M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. CRUBLEAU Pascal			M. BUREAU Arnaud		
	M. CHESNEAU Ludovic			M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky					
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		1
LAVAL AGGLOMERATION	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1		Mr PAILLARD Vincent		
VITRÉ COMMUNAUTÉ						
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick					
COM COM CHATEAUBRIANT DERVAL	M. LORANT Gildas		1	M. GUILLET Cyrille		
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland		

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur HAMARD Benoît, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptés.

Délégués en exercice : 51 - Nombre de présents : 26 (Titulaires = 18 ; suppléants = 8)

Le compte-rendu sommaire de la séance du 29/05/2024 a été affiché au centre administratif de Craon le 06/06/2024, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Ordre du jour du comité syndical :**

#### **1. Administration**

- 1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 1.2. Décisions prises par le président
- 1.3. Décisions prises par le bureau
- 1.4. Changement d'opérateur de télétransmission des actes à l'Etat

#### **2. Dossiers techniques qualité de l'eau et transferts**

- 2.1. Programme d'actions 2024 sur les captages souterrains
- 2.2. Convention de partenariat pour l'action sur le captage prioritaire du Chalonge
- 2.3. Modification du plan de financement du dossier bocage
- 2.4. Mise en place de plan de gestion durable des haies sur le bassin du Chéran

#### **3. Programme LIFE REVERS'EAU sur le Chéran : présentation du bilan et projets à mi-parcours**

#### **4. Dossiers techniques gestion quantitative**

- 4.1. Déclaration de projet de la zone de temporisation de Loiron pour limiter les effets des crues
- 4.2. Restitution de la caractérisation des plans d'eau sur le Chéran amont

#### **5. Examen des dossiers pour avis**

#### **6. Etat d'avancement des études, travaux et communication**

#### **7. Questions diverses**



Monsieur Gilles GRIMAUD propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour, suite aux résultats de la consultation de l'étude des besoins en eau des milieux, effectuée dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau.

Les membres du Comité syndical acceptent cet ajout.

### **1. ADMINISTRATION**

#### **1.1. Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 27 mars 2024 est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

<http://www.bvoudon.fr/qui-sommes-nous/le-bassin-de-l-oudon/les-comptes-rendus-de-reunions>

**Vote : unanimité**

## 1.2. Décisions prises par le président

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Général</b>		- €
Journée formation des élus le 03/04/2024 - repas	MAISON DA COSTA	390,00 €
enlèvement et destruction boîtes à archives	ALTERNATRI 53	291,24 €
Acquisition matériels informatiques	KIRSCH	493,93 €
renouvellement de 3 ordinateurs portables	KIRSCH	3 373,51 €
remplacement de 2 casques téléphonie et visio	ANJOU TELECOM	633,60 €
Renouvellement des écrans d'ordinateurs	KIRSCH	4 137,33 €
		- €

Autres décision du Président :

	Signature de marchés	coût HT		
	désignation du marché	type de marché	maximum	prestataire retenu
LIFE	ANIMATIONS PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2024	SERVICES	3 420 €	MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT

## 1.3. Décisions prises par le bureau

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

### Séance du 10/04/2024

- Validation du programme d'actions 2024 des paiements pour services environnementaux (PSE) – orientations bocages pour un montant de 15500 € TTC.
- Validation de la finalisation des travaux de restauration hydromorphologique du Merdereau et validation des travaux de restauration du ruisseau de la Rabelais à Chazé sur Argos. L'ensemble de ces travaux de restauration est estimé à 80 000 € HT.
- Validation du guide du Chéran (reproduction et envoi) pour un total de 200 € TTC.
- Mutualisation du guide du riverain avec le syndicat du Bassin de l'Authion pour un montant de 4 400 € TTC.
- Validation du kit de visibilité pour un montant de 5 500 € TTC.

### Séance du 15/05/2024

- Validation de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice de certains agents publics.
- Validation de la modification du tableau des effectifs et des emplois.
- Validation de demandes de subvention pour la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes et l'enlèvement des embâcles auprès des départements 49 et 53.

Discussion :

Il n'y a pas de remarques.

## 1.4. Changement d'opérateur de télétransmission des actes à l'Etat

Présentation : M Gilles GRIMAUD

La convention initiale et le projet d'avenant sont joints à la présente note explicative de synthèse.

### Proposition de délibération

Le Syndicat a signé une convention avec l'État en 2018 pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. L'opérateur de télétransmission des actes choisi était la société SRCI. L'adhésion au syndicat mixte « e-collectivité » offre la possibilité de passer par leur solution de télétransmission d'acte, incluse dans l'offre initiale et donc d'économiser un abonnement annuel (pour information actuellement 190 euros).

Préalablement au changement d'opérateur de télétransmission, il convient de valider l'avenant à la convention initiale (signée avec la Préfecture de la Mayenne).

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le changement d'opérateur de télétransmission des actes,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Vote : unanimité**

## **2. DOSSIERS TECHNIQUES QUALITE DE L'EAU ET TRANSFERTS**

### **2.1. Programme d'actions 2024 sur les captages souterrains**

Présentation : M Rémi GAROT / intervention de Mme Delphine PREVOT

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est porteur des démarches d'amélioration de la qualité de l'eau brute dans les aires d'alimentation des captages souterrains d'eau potable. A ce titre, il mène des programmes d'actions en concertation avec les exploitants agricoles situés dans ces aires d'alimentation, financé dans le cadre du contrat territorial eau multithématique (CTeau). Le syndicat fait appel à un prestataire pour conduire ce travail.

Le travail se poursuit jusqu'en octobre 2024 dans le cadre du marché actuel passé avec la Chambre régionale d'agriculture.

Les résultats d'analyse d'eau sont satisfaisants avec des tendances à la baisse des nitrates sur les 3 captages concernés.

Il est proposé de poursuivre ce travail. Il convient de relancer un marché pour 2024-2026 (2 ans + 1 an) dans le cadre du CTeau actuel et en attendant le prochain CTeau.

#### **Proposition de délibération**

Le Syndicat du bassin de l'Oudon est porteur des démarches d'amélioration de la qualité de l'eau brute dans les aires d'alimentation des captages souterrains d'eau potable (Fauvière et Chalonge à Saint Cyr le Gravelais, Eperonnière à Livré la Touche). À ce titre, il mène des programmes d'actions en concertation avec les exploitants agricoles situés dans ces aires d'alimentation de captages, financés dans le cadre du contrat territorial eau multithématique (CTeau).

Il est proposé de poursuivre le même programme d'actions que les années précédentes et d'ajouter des actions prévues au CTeau 2023-2025 :

- Analyses de reliquats Post récolte, Entrée d'hiver, Sortie d'hiver,
- Accompagnement individuel sur la question de la gestion de l'Azote,
- 1 réunion annuelle avec les exploitants,
- Poursuite des analyses de qualité sous forêt,
- Analyses d'eau complémentaires

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Approuve le programme d'actions présenté,
- Dit que le programme est estimé pour 4 ans à 135 000 € TTC,
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise le bureau à adapter les actions si nécessaire, sur proposition des comités de pilotage des captages, tout en restant dans l'enveloppe financière dédiée,

- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Discussion :

Madame Delphine PREVOT présente le dossier, cf. diaporama.

Monsieur Christian PERROIS demande combien cela représente d'agriculteurs ?

Madame Delphine PREVOT - Une dizaine par captages, certains pour quelques parcelles.

Monsieur Olivier ROUSSEZ - Est-ce qu'il y a un suivi sur les autres captages souterrains prioritaires ?

Madame Delphine PREVOT répond oui, la tendance est la même, stabilisation, voire baisse.

Madame Régine TIELEGUINE signale que sur le captage de la Plaine, il n'y a pas de mobilisation des agriculteurs, les nitrates ne baissent pas, il y a plutôt une augmentation.

Madame Delphine PREVOT – Pour la Plaine, le programme est géré par la Communauté de communes du Pays de la Château-Gontier.

Monsieur Rémi GAROT – Il y a un problème d'entente entre la communauté de communes et les agriculteurs concernés. Lors de la dernière réunion, un seul agriculteur était présent. Le risque est que les actions soient imposées par l'État.

Monsieur Joël RONCIN – C'est une zone sableuse, cela n'aide pas pour limiter les transferts vers la nappe.

Madame Delphine PREVOT présente le programme d'actions mis en place sur les captages souterrains.

Monsieur Christian PERROIS – Cela manque de formation des exploitants à d'autres techniques plus efficaces.

Madame Delphine PREVOT – Les analyses de reliquats sont accompagnées de conseils, les leviers ne sont effectivement pas très poussés mais c'est aussi l'objectif des échanges de faire évoluer les pratiques.

Il est demandé ce que comprennent les 135 000 € ?

Cela correspond au programme d'actions pour environ 20 exploitants. Actuellement environ 1 000 € par an de conseil aux agriculteurs auxquels il faut ajouter le coût des analyses.

Monsieur Dominique LARDEUX - C'est terrible que l'on soit obligé de faire de la formation d'agriculteurs alors que les jeunes sont formés dans les écoles.

Madame Régine TIELEGUINE – C'est aussi les sensibiliser à des problématiques plus locales.

**Vote pour le programme d'actions : unanimité**

**2.2. Convention de partenariat pour l'action sur le captage prioritaire du Chalonge**

Présentation : M Rémi GAROT

Le projet de convention est joint à la présente note explicative de synthèse.

**Proposition de délibération**

Le captage du Chalonge (Saint-Cyr-Le-gravelais) est exploité par le syndicat des Eaux des Portes de Bretagne pour l'alimentation en eau potable. L'aire d'alimentation du captage étant localisée sur le bassin de l'Oudon, le syndicat porte l'action de lutte contre les pollutions diffuses sur ce captage. Il s'agit de renouveler la convention précisant les modalités de l'action du syndicat sur la ZPAAC (zone de protection de l'aire d'alimentation du captage) du Chalonge, jusqu'au 31/12/2025.

Le comité syndical,  
Sur proposition du bureau,  
Après en avoir délibéré,

- Décide de poursuivre son intervention sur l'aire d'alimentation du captage en eau potable du Chalonge pour l'amélioration de la qualité de l'eau brute,
- Approuve le renouvellement de la convention à passer avec Eaux des portes de Bretagne,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

**Vote : unanimité**

### **2.3. Modification du plan de financement du dossier bocage**

Présentation : M Joël RONCIN et M Pierrick GILLES

Le comité syndical a validé en janvier 2024 la poursuite de l'opération pour des plantations bocagères.

Les plantations de haies réalisées par le Bassin de l'Oudon via des prestataires sont actuellement financées par les Départements 53 et 49 et par le dispositif Liger Bocage.

Ce dispositif Liger Bocage est remplacé par « Pays de la Loire Bocage ». L'État finance à 100 % l'animation, la sensibilisation et à 80 % les plantations bocagères, à condition qu'il n'y ait aucun co-financement. Le comité syndical est informé de ces modifications du plan de financement.

Discussion :

Monsieur Joël RONCIN présente le dossier. Pour les planteurs cela ne change rien, pour les services c'est un peu compliqué administrativement, il s'agit d'une décision de l'Etat mais qui sera temporaire.

L'Etat ne finance que les plantations des agriculteurs. La Région et les Départements aidaient les plantations des particuliers, on poursuivra de cette manière pour ces cas spécifiques.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Le dispositif actuel fonctionnait bien, c'est un peu dommage, le changement est dans l'intérêt des planteurs et il vaut mieux un taux d'aide uniformisé sur le bassin versant.

Madame Delphine PREVOT précise que ce plan de financement est valable sur les territoires du Pays de Craon et d'Anjou Bleu Communauté qui ont donné la compétence bocage au syndicat de bassin.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Le Département 49 a mis en stand-by ces financements mais il faudra pouvoir les remobiliser lorsque l'Etat arrêtera son dispositif.

Monsieur Louis MICHEL explique que le Département 53 a mis en place une assemblée du bocage, il y a une dynamique en place. Le Département 53 poursuivra donc le financement de l'animation, les aides aux plantations viendront de l'Etat.

**Les membres du comité syndical prennent acte et valident ce nouveau plan de financement.**

### **2.4. Mise en place de plan de gestion durable des haies sur le bassin du Chéran**

Présentation : M Jean-Claude DELANOË

#### **Proposition de délibération**

Dans le cadre du LIFE Revers'eau Chéran, le Syndicat du bassin de l'Oudon a pour objectif d'accompagner

15 agriculteurs dans de nouvelles pratiques culturales ainsi que de planter 21 kilomètres de haies. En lien avec ces objectifs, il est proposé au bureau de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en place de Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) sur le bassin versant du Chéran et de l'Oudon pour un total de 30 agriculteurs.

Le comité syndical,  
Après avis du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Valide cette opération pour la mise en œuvre de Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) sur le territoire du Chéran et de l'Oudon,
- Dit que le montant de l'opération est estimé à 100 000 € jusqu'en 2027,
- Engage une procédure adaptée pour confier la mission à des prestataires,
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.



LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU

Discussion :

Madame Delphine PREVOT présente le dossier. Cf. diaporama.

Le coût de l'opération proposé représente 30 exploitants accompagnés : 15 sur le Chéran, 15 sur le reste du bassin versant de l'Oudon.

Monsieur Christian PERROIS – Ce plan est souvent demandé par les entreprises de l'énergie pour les chaudières collectives car elles veulent du bois « durable ». Les agriculteurs peuvent aller plus loin avec le label haie.

Monsieur Joël RONCIN – Les agriculteurs engagés en PSE<sup>1</sup> peuvent y prétendre ?

Madame Delphine PREVOT – Ils ont déjà fait leur PGDH financé via les PSE.

Il est fait remarquer que l'objectif de linéaire planté est important.

Monsieur Thomas ROINÉ précise que sur les 21 km attendus pour 2027 sur le Chéran, 11 km ont déjà été plantés.

Monsieur Christian PERROIS souligne que cela restera insuffisant pour faire face au changement climatique.

Vote : Unanimité

### 3. PROGRAMME LIFE REVERS'EAU SUR LE CHERAN : PRESENTATION DU BILAN ET PROJETS A MI-PAROURS

Présentation : M Louis MICHEL et M Jean-Claude DELANOË / intervention de M Thomas ROINÉ

Le LIFE Chéran a commencé en 2021, et prend fin en 2027 ; nous en sommes à mi-parcours. Il est proposé de présenter en comité syndical un récapitulatif des réalisations et des projets de ce programme d'actions qui a pour objectif le retour au bon état des eaux du Chéran.



LIFE19 IPE/FR/000007 REVERS'EAU

Discussions :

Monsieur Thomas ROINÉ intervient. Cf. diaporama.

Monsieur Louis MICHEL – Le programme mobilise les pêcheurs.

Monsieur Joël RONCIN - Ils ne partagent pas complètement nos ambitions. C'est assez laborieux. Il y a le soutien des élus dans les communes, mais ils soutiennent aussi les pêcheurs.

---

<sup>1</sup> Paiements pour services environnementaux



Monsieur Gilles GRIMAUD – Le syndicat applique des directives. Il regrette que l'État ne soutienne pas suffisamment le syndicat devant les associations.

Monsieur Christian PERROIS est membre de la commission LIFE Chéran. C'est dommage que les agriculteurs ne viennent pas. Les pêcheurs ont des idées reçues.

Monsieur Joël RONCIN – On fait beaucoup de concertation, des visites de sites,... les pêcheurs ont une vision un peu dépassée de la pêche.

Monsieur Louis MICHEL – Ils restent sur une pratique de pêche en étang mais sur des rivières.

Monsieur Gilles GRIMAUD – La fédération de pêche n'a pas la même vision que les pêcheurs locaux ?

Monsieur Joël RONCIN confirme que la fédération aide le syndicat.

Madame Sandrine BOULLAIS – Quelle est la qualité de l'eau du Chéran ? il y a des améliorations ? vu l'argent public dépensé, les résultats semblent insuffisants.

Monsieur Gilles GRIMAUD – Le travail fait par le syndicat depuis 2020 est important, il y a une sensibilisation importante des agriculteurs, c'est vrai que la qualité de l'eau s'améliore mais pas autant qu'on le souhaiterait.

#### **4. DOSSIERS TECHNIQUES GESTION QUANTITATIVE**

##### **4.1. Déclaration de projet de la zone de temporisation de Loiron pour limiter les effets des crues**

Présentation : M Louis Michel

##### **Délibération**

##### **EXPOSE**

Le projet d'aménagement de la zone de temporisation de l'Ardonnière à Loiron a fait l'objet d'une enquête publique du 4 au 19 mars 2024. Le rapport du commissaire enquêteur indique qu'aucune remarque du public concernant le projet n'a été déposée sur le registre.

Le commissaire-enquêteur dans son rapport, a émis un avis favorable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation au titre du code l'environnement de ce projet.

Conformément à l'article L126-1 du Code de l'environnement, le Syndicat, en tant que responsable du projet, doit se prononcer par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée en indiquant les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général, en prenant en compte l'étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et des collectivités consultées et le résultat de la consultation du public. Elle précise les éventuelles modifications apportées au projet à l'issue de l'enquête publique.

Considérant les dommages occasionnés par le débordement du ruisseau de l'Ardonnière le 9 juin 2018, évènement classé en catastrophe naturelle le 23 juillet 2018,

Considérant le niveau de vulnérabilité au risque d'inondations de 7 habitations et 5 équipements publics situés dans le bourg de Loiron d'après l'étude d'incidence, Considérant que le projet d'aménagement du ruisseau de l'Ardonnière permettrait de réduire significativement le risque d'inondations pour l'ensemble des biens situés dans la zone inondable pour des évènements de crues de type centennal,

Considérant l'équilibre financier entre l'investissement de cet aménagement avec les dommages constatés en juin 2018,

Considérant les bénéfices collatéraux pour la gestion de l'eau et les écosystèmes apportées par les mesures fondées sur la nature développées sur ce projet,

Considérant les mesures prises pour réduire les impacts potentiels de l'aménagement en phase chantier,

Considérant la vocation pédagogique future de cette zone aménagée,

Considérant la rétrocession de cet aménagement à la commune de Loiron-Ruillé et des mesures de gestion et d'entretien pour lesquelles elle s'est engagée,

Considérant l'avis favorable de la Commission Locale de l'Eau en date du 10 juillet 2023,  
Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur pour déclarer d'intérêt général et autoriser cet aménagement au sens environnemental, en tant qu'I.O.T.A. au titre de la loi sur l'eau,

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau,

Après en avoir délibéré,

- Confirme l'intérêt général de cet aménagement et son intention de le réaliser
- Précise qu'il n'est pas prévu d'apporter de modifications aux aménagements présentés au dossier.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

#### Discussion :

Madame Géraldine COMMERE présente le dossier. Le projet a déjà été délibéré par le comité syndical, il s'agit de le confirmer après enquête publique. Elle rappelle le projet : des solutions fondées sur la nature pour limiter les crues. Cela répond à d'autres enjeux, de biodiversité, d'infiltration de l'eau, de qualité de l'eau, de bocage.

Monsieur Dominique LARDEUX a échangé avec des amis à Loiron, ils ne connaissaient pas le projet. Est-ce que la municipalité a bien communiqué sur le projet ?

Monsieur Louis MICHEL confirme que le syndicat a travaillé en lien étroit avec la municipalité.

Madame Géraldine COMMERE - C'est paru dans le bulletin municipal, il y a eu une réunion publique (20 personnes), ainsi que l'affichage de l'enquête publique. Les personnes se manifestent en général lorsqu'elles ne sont pas satisfaites.

Monsieur Dominique LARDEUX - C'est un problème de réussir à toucher les habitants.

Monsieur Louis MICHEL souligne qu'il n'y a pas eu d'observations à l'enquête publique.

Monsieur Christian PERROIS demande si on est sur le même projet que celui des Hunaudières ?

Madame Géraldine COMMERE – Ce sont aussi des petits cours d'eau mais le site est complètement différent. Le champ de maïs sera dé-drainé pour retrouver une prairie et l'infiltration de l'eau.

#### **Vote pour la déclaration de projet : unanimité**

#### **4.2. Restitution de la caractérisation des plans d'eau sur le Chéran amont**

Présentation : M Louis MICHEL / intervention de Mme Géraldine COMMERE

Le rapport complet de l'étude est joint à la présente note explicative de synthèse.

La Commission Locale de l'Eau s'est engagée à caractériser les plans d'eau dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (P.T.G.E.) et de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.).

L'objectif principal était d'améliorer la connaissance sur les caractéristiques des plans d'eau du bassin versant de l'Oudon afin de mieux appréhender leurs impacts sur la ressource en eau.

Cette étude menée en interne par l'équipe du Syndicat du bassin de l'Oudon a permis :

- de définir la méthode de caractérisation des plans d'eau sur le bassin versant de l'Oudon.
- de mieux évaluer leurs impacts (positifs ou négatifs) sur la ressource en eau compte tenu des modes d'alimentation, des modes de gestion et des usages existants,
- de proposer des actions appropriées dans le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau et des mesures appropriées dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, dans un but plus opérationnel.

Restitution de l'étude en séance.

#### Discussion :

Madame Géraldine COMMERE présente les résultats de la caractérisation des plans d'eau à l'aide d'un quizz. Les délégués sont invités à participer à la présentation et apportent leurs commentaires. Cf. diaporama.

Le rapport final de la caractérisation des plans d'eau du Chéran amont est disponible : [ici](#).

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

#### **4.3. Modification du montant de l'opération pour l'estimation des besoins en eau des milieux**

Présentation : M Louis MICHEL

Le comité syndical a délibéré le 27 mars 2024 pour un avenant au marché initial d'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion quantitative de l'Eau et pour engager une étude complémentaire sur les besoins en eau des milieux. Cette étude était estimée à 80 000 € TTC.

La consultation des prestataires est achevée, le bureau de la C.L.E. a examiné les offres. Le montant estimatif de l'opération est dépassé de 20 000 € (y compris la tranche optionnelle) mais les membres du bureau souhaitent l'étude la plus complète possible et ne pas relancer un marché. L'avenant au marché avec la CACG a amené une moins-value de 27 000 €. Le bureau de la C.L.E. propose donc de porter le montant estimatif de l'opération à 107 000 € TTC.

Cette modification entrerait dans le cadre du financement de l'État et de l'A.E.L.B. à 100 % mais ne permet plus le financement de la co-construction du programme d'actions prévu en 2025.

#### **Délibération**

Par délibération du 27 mars 2024 (DCS n°2024-12), le comité syndical a validé la réalisation d'une étude complémentaire pour estimer les besoins en eau des milieux dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Le comité syndical,

Sur proposition du bureau de la CLE,

Après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le montant estimatif de l'opération de 80 000 € TTC à 107 000 € TTC,
- Sollicite les partenaires financiers au maximum de leurs possibilités,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **Vote : Unanimité**

### **5. EXAMEN DES DOSSIERS POUR AVIS**

Présentation : M Gilles GRIMAUD

Par arrêté préfectoral DIDD - 2024 n° 79 du 25 avril 2024, une enquête publique est ouverte en mairie d'OMBREE D'ANJOU, du vendredi 24 mai 2024 à 9h au lundi 24 juin 2024 à 17h, sur la demande présentée par la société AGRI BIO ENERGIE, pour la création d'une unité de méthanisation au lieu-dit « Les Jaunais » - Pouancé – 49420 OMBREE D'ANJOU.

La fiche d'analyse du dossier sera présentée en séance.

Lien vers le dossier :

<https://www.maine-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installation-Classee-pour-la-Protection-de-l-Environnement-ICPE/Annee-2024/OMBREE-D-ANJOU-societe-AGRI-BIO-ENERGIE>

#### Discussion :

Madame Anne DANJOU - L'hygiénisation est obligatoire car il y a plus d'une dizaine d'exploitants, mais ce n'est pas prévu au dossier. Elle donne lecture de l'instruction technique de la Direction générale de l'alimentation, sous-direction de la santé et de protection animale, Bureau des intrants et de la santé publique en élevage : DGAL/SDSPA/2020-41 du 21/01/2020 - P10/14 :

*« La maîtrise sanitaire étant de facto incomplète, les défaillances ne peuvent pas toujours être corrigées par un retraitement du digestat ou par des règles d'épandage ou de mise sur le marché national restrictives. Outre le contexte sanitaire local, le mélange d'origine et le volume produit sont des facteurs de risques majeurs. Le nombre d'apporteurs et le volume annuel de lisier introduit doivent donc de fait être limités. Quels que soient le contexte sanitaire, le type, la taille et le nombre d'élevages concernés, la zone géographique de provenance et celle d'utilisation du digestat, il apparaît qu'aucune dérogation à la pasteurisation/hygiénisation ne peut être accordée de fait pour :*

- un tonnage annuel entrant de lisier excédant 30 000 tonnes
- ou pour plus d'une dizaine d'élevages. »

Monsieur Dominique LARDEUX – Il y aura une demande de dérogation à l'hygiénisation. L'hygiénisation est nécessaire quand il y a d'autres matières qu'agricoles, notamment industrielles. L'hygiénisation augmente les coûts. Une dérogation est possible lorsque l'apport est à 100 % de matières agricoles.

Les pratiques actuelles entraînent du lessivage de matières organiques, avec le digestat ce sera une amélioration. Mais il y a un autre sujet à long terme : comment va évoluer la structure du sol en matière organique ?

L'enjeu du changement climatique est également prégnant, il y aura production d'une énergie fossile.

Madame Anne DANJOU demande que le syndicat émette une réserve pour une unité d'hygiénisation.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose un avis favorable, c'est un méthaniseur qui répond à de bonnes pratiques.

Monsieur Olivier ROUSSEZ ne prend pas part à l'avis.

**Avis favorable (1 contre).**

## **6. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES, TRAVAUX ET COMMUNICATION**

Monsieur Gilles GRIMAUD demande un report de la présentation à la prochaine réunion.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Gilles GRIMAUD clôt la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance,

